

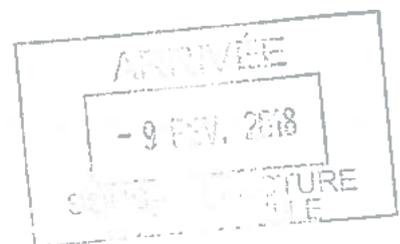
sydelon

Syndicat Mixte de Transport & de Traitement
des Déchets Ménagers de Lorraine Nord

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2017

Publié(e) le	9/02/2018
Notifié(e) le	
Yutz, le	9/02/2018
Le Directeur Général des Services, par la délégation du Président.	



Stéphanie Siebert
Stéphanie SIEBERT

TABLE DES MATIÈRES

D) COMITÉS SYNDICAUX.....	4
▪ DÉLIBÉRATION N° 001 DU 8 MARS 2017	INSTALLATION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIÈRES 5
▪ DÉLIBÉRATION N° 002 DU 8 MARS 2017	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 DÉCEMBRE 2016..... 5
▪ DÉLIBÉRATION N° 003 DU 8 MARS 2017	MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELON..... 5
▪ DÉLIBÉRATION N° 004 DU 8 MARS 2017	ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT 5
▪ DÉLIBÉRATION N° 005 DU 8 MARS 2017	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AU SEIN DES COMMISSIONS CONSULTATIVES..... 6
▪ DÉLIBÉRATION N° 006 DU 8 MARS 2017	INSTALLATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 6
▪ DÉLIBÉRATION N° 007 DU 8 MARS 2017	CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DES STRUCTURES MEMBRES LIÉES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIÈRES (CCB3F)..... 6
▪ DÉLIBÉRATION N° 008 DU 8 MARS 2017	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 7
▪ DÉLIBÉRATION N° 009 DU 5 AVRIL 2017	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 MARS 2017 7
▪ DÉLIBÉRATION N° 010 DU 5 AVRIL 2017	COMPTE DE GESTION 2016 7
▪ DÉLIBÉRATION N° 011 DU 5 AVRIL 2017	COMPTE ADMINISTRATIF 2016..... 7
▪ DÉLIBÉRATION N° 012 DU 5 AVRIL 2017	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 8
▪ DÉLIBÉRATION N° 013 DU 5 AVRIL 2017	PARTICIPATIONS 2017, DES STRUCTURES MEMBRES, LIÉES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS .. 8
▪ DÉLIBÉRATION N° 014 DU 5 AVRIL 2017	APPEL À COTISATION DES MEMBRES DU SYDELON .. 9
▪ DÉLIBÉRATION N° 015 DU 5 AVRIL 2017	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS..... 9
▪ DÉLIBÉRATION N° 016 DU 5 AVRIL 2017	BUDGET PRIMITIF 2017 9
▪ DÉLIBÉRATION N° 017 DU 28 JUIN 2017	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 AVRIL 2017..... 10
▪ DÉLIBÉRATION N° 018 DU 28 JUIN 2017	RÉGULARISATION DES PARTICIPATIONS 2016 DES STRUCTURES MEMBRES LIÉES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 10
▪ DÉLIBÉRATION N° 019 DU 28 JUIN 2017	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS..... 11
▪ DÉLIBÉRATION N° 020 DU 28 JUIN 2017	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 11
▪ DÉLIBÉRATION N° 021 DU 28 JUIN 2017	RAPPORT RELATIF AU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS..... 11
▪ DÉLIBÉRATION N° 022 DU 20 SEPTEMBRE 2017	INSTALLATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS SYNDICAUX TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS 12
▪ DÉLIBÉRATION N° 023 DU 20 SEPTEMBRE 2017	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 JUIN 2017..... 12
▪ DÉLIBÉRATION N° 024 DU 20 SEPTEMBRE 2017	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AU SEIN DES COMMISSIONS CONSULTATIVES..... 12
▪ DÉLIBÉRATION N° 025 DU 20 SEPTEMBRE 2017	INSTALLATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 13
▪ DÉLIBÉRATION N° 026 DU 20 SEPTEMBRE 2017	DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DE L'ADEME CONCERNANT UNE NOTE ARGUMENTAIRE CONCERNANT LES COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR)..... 13
▪ DÉLIBÉRATION N° 027 DU 20 SEPTEMBRE 2017	PRÉSENTATION DES SCÉNARIIS PAR LE BUREAU D'ÉTUDE EODD ET CHOIX D'UN SCÉNARIO 13

▪ DÉLIBÉRATION N° 028 DU 13 DÉCEMBRE 2017	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2017	14
▪ DÉLIBÉRATION N° 029 DU 13 DÉCEMBRE 2017	MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).....	14
▪ DÉLIBÉRATION N° 030 DU 13 DÉCEMBRE 2017	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.....	14
▪ DÉLIBÉRATION N° 031 DU 13 DÉCEMBRE 2017	PARTICIPATIONS 2018, DES STRUCTURES MEMBRES, LIÉES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	15
▪ DÉLIBÉRATION N° 032 DU 13 DÉCEMBRE 2017	DÉMISSION DU SYDELON DE L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH.....	15
▪ DÉLIBÉRATION N° 033 DU 13 DÉCEMBRE 2017	ADHÉSION DU SYDELON AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	15
▪ DÉLIBÉRATION N° 034 DU 13 DÉCEMBRE 2017	PRÉSENTATION CHIFFRÉE DES PROJETS ET SOUS-PROJETS DE L'ÉTUDE RELATIVE À LA STRATÉGIE DE VALORISATION SUR LE TERRITOIRE DU SYDELON .	15
II) DÉCISIONS DU PRÉSIDENT		16
▪ DÉCISION N° 001 DU 3 JANVIER 2017	AVENANT DE PROROGATION DE L'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES CONTRACTÉE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ APRIL.....	17
▪ DÉCISION N° 002 DU 5 JANVIER 2017	CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE POUR LE PHOTOCOPIEUR XEROX 7225	17
▪ DÉCISION N° 003 DU 18 AVRIL 2017	AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX CONSENTIE PAR LE SMITU	17
▪ DÉCISION N° 004 DU 3 MAI 2017	CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AUPRÈS DE INGEDUS.....	17
▪ DÉCISION N° 005 DU 18 MAI 2017	CONTRAT DE LOCATION LONGUE DURÉE D'UNE PEUGEOT 208 AUPRÈS DE PEUGEOT.....	17
▪ DÉCISION N° 006 DU 11 JUILLET 2017	AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES JURIDIQUES AUPRÈS DU SMITU	18
▪ DÉCISION N° 007 DU 6 MARS 2017	AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2016-03/PA RELATIF À L'ÉTUDE SUR LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DU TERRITOIRE DU SYDELON	18
▪ DÉCISION N° 008 DU 8 SEPTEMBRE 2017	AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 2016-03/PA RELATIF À L'ÉTUDE SUR LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DU TERRITOIRE DU SYDELON	18
▪ DÉCISION N° 009 DU 21 SEPTEMBRE 2017	SIGNATURE DU DEVIS ÉTABLI PAR L'UGAP	18
▪ DÉCISION N° 010 DU 16 OCTOBRE 2017	AVENANT DE PROROGATION DE L'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES CONTRACTÉE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ APRIL.....	18
▪ DÉCISION N° 011 DU 16 OCTOBRE 2017	CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS EN ASSURANCES PROPOSE PAR LA SOCIÉTÉ RISK-ASSISTANCE	18
▪ DÉCISION N° 012 DU 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2017	AVENANT PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ AIG AU TITRE DE LA POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES DES RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES POUR 2017	19
▪ DÉCISION N° 013 DU 5 DÉCEMBRE 2017	AVENANT N°2 AU CONTRAT DE REPRISE DES PAPIERS RECYCLABLES DES MÉNAGES AVEC LA SOCIÉTÉ UPM.....	19
▪ DÉCISION N° 014 DU 13 DÉCEMBRE 2017	AVENANT RELATIF AU CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE DU COURTIER TITULAIRE DU MARCHÉ DE PRÉVOYANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL	19
▪ DÉCISION N° 015 DU 14 DÉCEMBRE 2017	ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ASSURANCES	19

▪ DÉCISION N° 016 DU 21 DÉCEMBRE 2017	AVENANT NUMÉRO 003 DE LA SMACL – ASSURANCES VOITURE POUR L'ANNÉE 2017	20
III) ARRÊTÉS		21
▪ ARRÊTÉ N°001 DU 9 MARS 2017	DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT À M. JEAN-PAUL TINNES.....	22
▪ ARRÊTÉ N°002 DU 9 MARS 2017	DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT À M. PHILIPPE TARILLON	22

I) COMITÉS SYNDICAUX

▪ **Délibération n° 001 du 8 mars 2017**

**Installation des délégués syndicaux
titulaires et suppléants de la
communauté de communes
Bouzonvillois Trois Frontières**

Le comité syndical prend acte de l'installation des délégués syndicaux **titulaires** de la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, ci-après désignés :

- M. TINNES Jean-Paul,
- M. GLODEN Roland.

Le comité syndical prend acte de l'installation des délégués syndicaux **suppléants** de la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, ci-après désignés :

- M. KOPP Gabriel,
- M. GONNET Joël.

▪ **Délibération n° 002 du 8 mars 2017**

**Adoption du procès-verbal du comité
syndical du 7 décembre 2016**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du 7 décembre 2016.

▪ **Délibération n° 003 du 8 mars 2017**

Modification des statuts du SYDELON

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les statuts révisés.

▪ **Délibération n° 004 du 8 mars 2017**

Élection d'un vice-président

La candidature est la suivante :

3^{ème} Vice-Président : Jean-Paul TINNES se déclare candidat ;

Ordre des Vice-Présidences	NOM et Prénom	Nombre de présents	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
3 ^{ème} Vice-Président	TINNES Jean-Paul	17	0	0	0	17	9	17

En conséquence, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à savoir, M. Jean-Paul TINNES est élu 3^{ème} Vice-Président.

▪ **Délibération n° 005 du 8 mars 2017**

Élection des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉLIT les membres des commissions consultatives, ci-après désignés :

1^{ère} Commission : Prévention et communication : Présidée par Mme Patricia RENAUX ; M. Jean-François MEDVES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Jean-Paul TINNES, M. Gérard THEIS, M. Laurent BROUILLET et M. Bruno SAPIN.

2^{ème} commission : Stratégie de valorisation : Présidée par M. Philippe TARILLON ; M. Jean-Charles LOUIS, M. Justin CONRADT, M. Hervé CORAZZA, M. Jean-François MEDVES, M. Joël GONNET, M. Gérard THEIS, Mme Françoise SPERANDIO, M. Serge JURCZAK, M. Laurent BROUILLET et M. Bruno SAPIN

3^{ème} commission : Marchés publics et Travaux : Présidée par M. Jean-Paul TINNES ; M. Guy LANGENFELD, M. Roland GLODEN, M. Xavier DE LAZZER, Mme Françoise SPERANDIO et M. Lionel DORVEAUX.

4^{ème} commission : Finances et Personnel : Présidée par M. Daniel PERLATI ; M. Rachid CHEBBAH, Mme Patricia RENAUX, M. Philippe TARILLON, M. Jean-Paul TINNES, M. Marc FERRERO, Mme Françoise SPERANDIO et M. Bruno SAPIN.

5^{ème} commission : Élargissement du périmètre du SYDELON et réflexion de la création d'une régie transport : Présidée par M. Michel PAQUET ; M. Marc FERRERO, M. Rachid CHEBBAH, Mme Céline CONTI-REINERT, M. Gérard THEIS, M. Jean-Paul TINNES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Philippe TARILLON, M. Joël GONNET, M. Bruno SAPIN et M. Gabriel KOPP.

▪ **Délibération n° 006 du 8 mars 2017**

Installation d'un membre au sein de la commission consultative des services publics locaux

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTALLE Monsieur Jean-Paul TINNES membre de la commission consultative des services publics locaux, en qualité de titulaire.

▪ **Délibération n° 007 du 8 mars 2017**

Convention fixant les modalités de versement de la participation des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés – communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F)

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention telle que proposée,

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement de la participation liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés entre le SYDELON et la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.

▪ **Délibération n° 008 du 8 mars 2017** **Débat d'orientation budgétaire**

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE et VOTE la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

▪ **Délibération n° 009 du 5 avril 2017** **Adoption du procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2017**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2017.

▪ **Délibération n° 010 du 5 avril 2017** **Compte de gestion 2016**

Après avoir entendu l'exposé M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ **Délibération n° 011 du 5 avril 2017** **Compte administratif 2016**

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président,

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme RENAUX.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif pour l'exercice 2016 du SYDELON arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	+ 11 236 799,98 €
Dépenses	- 11 046 732,36 €
Résultat de l'exercice	= 190 067,62 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ 421 300,15 €
Résultat excédentaire cumulé	= 611 367,77 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	+ 144 304,10 €
Dépenses	- 132 257,05 €
Résultat de l'exercice	= 12 047,05 €
Résultat d'investissement reporté	+ 211 187,83 €
Excédent d'investissement cumulé	= 223 234,88 €
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	- 79 921,00 €
Résultat excédentaire cumulé	= 143 313,88 €

▪ **Délibération n° 012 du 5 avril 2017**

Affectation du résultat 2016

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE le résultat 2016 comme précisé ci-dessous :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **611 367,77 €.**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **0,00 €.**

▪ **Délibération n° 013 du 5 avril 2017**

Participations 2017, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la participation financière selon le tableau ci-dessous

EPCI MEMBRE	Participations 2016 TTC	Participations 2017 TTC
Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville	4 400 000,00 €	4 400 040,00 €
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	4 155 000,00 €	4 100 040,00 €
Communauté de commune de Cattenom et environs	1 308 000,00 €	1 330 080,00 €
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	423 000,00 €	475 080,00 €

▪ **Délibération n° 014 du 5 avril 2017** **Appel à cotisation des membres du SYDELON**

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation des membres du SYDELON à 1.82 euros hors taxes par habitant pour l'année 2017,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de 338 505.44 euros HT sera inscrite au Budget Primitif 2017.

▪ **Délibération n° 015 du 5 avril 2017** **Modification du tableau des effectifs**

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous.

Le tableau des effectifs serait modifié de la façon suivante au 1^{er} mai 2017.

GRADE	CRÉATION	SUPPRESSION
Attaché	1	
TOTAL	1	

▪ **Délibération n° 016 du 5 avril 2017** **Budget primitif 2017**

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2017 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2017 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à **10 901 873.21 € HT**
- la section d'investissement à **334 575.37 € HT**

▪ **Délibération n° 017 du 28 juin 2017** Adoption du procès-verbal du comité syndical du 5 avril 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du 5 avril 2017.

▪ **Délibération n° 018 du 28 juin 2017** Régularisation des participations 2016 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REGULARISE la participation 2016 des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Membres	Appel à Participation 2016	Factures 2016	Recettes liées à la valorisation 2016 (recettes de papier et recettes des déchèteries (ferrailles, cartons, batteries))	Retenues sur recettes (0.36 euros HT X nombre d'habitants)	Montant de la régularisation à effectuer ou à percevoir par le SYDELON : (participation - factures + recettes - retenues sur recettes)
CAPFT	4 400 000.00	4 429 144.33	238 939.90	31 611.20	178 184.37
CAVF	4 155 000.00	4 167 484.10	196 653.07	28 052.80	156 116.17
CCCE	1 308 000.00	1 318 975.91	76 143.41	10 131.60	55 035.90
CC3F	423 000.00	466 276.26	50 913.48	4 601.20	3 036.02
TOTAL	10 286 000.00	10 381 880.60	562 649.86	74 396.80	392 372.46

▪ **Délibération n° 019 du 28 juin 2017** **Modification du tableau des effectifs**

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous.

Le tableau des effectifs sera modifié de la façon suivante au 1^{er} juillet 2017.

GRADE	CRÉATION	SUPPRESSION
Directeur Territorial		1
Attaché Territorial Hors Classe	1	
TOTAL	1	1

▪ **Délibération n° 020 du 28 juin 2017** **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Patricia RENAUX, 1^{ère} Vice-Présidente, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour le territoire du SYDELON.

▪ **Délibération n° 021 du 28 juin 2017** **Rapport relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical,

EMET un avis favorable quant au rapport annuel 2016 relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

PREND ACTE de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2016 relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

▪ **Délibération n° 022 du 20 septembre 2017**

**Installation des nouveaux délégués
syndicaux titulaires et suppléants
de la Communauté de Communes
de Cattenom et environs**

Le comité syndical **prend acte** de l'installation des délégués syndicaux **titulaires** de la Communauté de communes de Cattenom et environs, ci-après désignés :

- M. Michel HERGAT,
- M. Maurice LORENTZ.

Le comité syndical **prend acte** de l'installation des délégués syndicaux **suppléants** de la Communauté de communes de Cattenom et environs, ci-après désignés :

- M. Martial WOJTYLKA,
- M^{me} Marie-Laure FERRY.

▪ **Délibération n° 023 du 20 septembre 2017**

**Adoption du procès-verbal du
comité syndical du 28 juin 2017**

M. LOUIS demande que soit modifiée la remarque du PV qui rappelait que :

« Lors du dernier comité de pilotage de la Commission 2 (du 5 avril 2017) M. LOUIS a demandé une variante à l'étude, cette option supplémentaire a été évaluée à 5000 euros HT par le cabinet en charge de l'étude car non prévue au cahier des charges initial.

Cette variante concerne l'étude de la filière Combustible Solide de Récupération. »

M. LOUIS souhaite remplacer cette remarque par :

« Concernant le projet d'unité de méthanisation, j'ai demandé à regarder si, en regroupant l'unité de production de chaleur ou d'électricité de la méthanisation avec l'entité de récupération de chaleur perdue de la sidérurgie, on ne pouvait pas générer une économie. Cela n'a rien à voir avec les combustibles solides.

Je pense que le cabinet a mal compris ma demande. Pour étudier l'économie réalisée, il n'y a pas besoin de payer 5000 euros. ».

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du 28 juin 2017 avec les remarques précitées.

▪ **Délibération n° 024 du 20 septembre 2017**

**Élection des délégués syndicaux au sein des
commissions consultatives**

ELIT les membres des commissions consultatives, ci-après désignés :

1^{ère} Commission : Prévention et communication : Présidée par Mme Patricia RENAUX ; M. Jean-François MEDVES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Jean-Paul TINNES, M. Laurent BROUILLET, M. Bruno SAPIN, M. Michel HERGAT et M. Martial WOJTYLKA.

2^{ème} commission : Stratégie de valorisation : Présidée par M. Philippe TARILLON ; M. Jean-Charles LOUIS, M. Hervé CORAZZA, M. Jean-François MEDVES, M. Joël GONNET, Mme Françoise SPERANDIO, M. Serge JURCZAK, M. Laurent BROUILLET, M. Bruno SAPIN, M. Maurice LORENTZ, Mme Marie-Laure FERRY et M. Martial WOJTYLKA.

3^{ème} commission : Marchés publics et Travaux : Présidée par M. Jean-Paul TINNES ; M. Roland GLODEN, M. Xavier DE LAZZER, Mme Françoise SPERANDIO et M. Lionel DORVEAUX.

4^{ème} commission : Finances et Personnel : Présidée par M. Daniel PERLATI ; M. Rachid CHEBBAH, Mme Patricia RENAUX, M. Philippe TARILLON, M. Jean-Paul TINNES, M. Marc FERRERO, Mme Françoise SPERANDIO et M. Bruno SAPIN.

5^{ème} commission : Élargissement du périmètre du SYDELON et réflexion de la création d'une régie transport : Présidée par M. Michel PAQUET ; M. Marc FERRERO, M. Rachid CHEBBAH, Mme Céline CONTI-REINERT, M. Jean-Paul TINNES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Philippe TARILLON, M. Joël GONNET, M. Bruno SAPIN et M. Gabriel KOPP.

▪ **Délibération n° 025 du 20 septembre 2017** **Installation d'un membre au sein de la commission consultative des services publics locaux**

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTALLE M. Maurice LORENTZ membre de la commission consultative des services publics locaux, en qualité de titulaire.

▪ **Délibération n° 026 du 20 septembre 2017** **Demande de soutien financier auprès de l'ADEME concernant une note argumentaire concernant les combustibles solides de récupération (CSR)**

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter une nouvelle aide financière auprès de l'ADEME.

ACCEPTE de prendre en charge, par la signature d'un avenant au marché avec le cabinet d'étude, le financement de cette note argumentaire, à défaut, de l'octroi de tout ou partie de cette subvention.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

▪ **Délibération n° 027 du 20 septembre 2017** **Présentation des scénarii par le bureau d'étude EODD et choix d'un scénario**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur TARILLON, 2^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE le report du choix du scénario à une date ultérieure.

▪ **Délibération n° 028 du 13 décembre 2017**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du 20 septembre 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du 20 septembre 2017.

▪ **Délibération n° 029 du 13 décembre 2017**

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTAURE une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel, versée selon les modalités définies ci-dessus,

AUTORISE le Président du SYDELON à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus,

AUTORISE le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats lors de la transposition en RIFSEEP,

COMPLÈTE la délibération n° 2012-010 comme indiquée ci-dessus,

PRÉVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

▪ **Délibération n° 030 du 13 décembre 2017**

Décision modificative n° 1

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les crédits de la décision modificative n° 1 selon le tableau ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	-17 731,60 €
10	10222	FCTVA	17 731,60 €
Total			0,00 €

Pour la section d'investissement :

Les ajustements apportés correspondent à l'inscription des crédits nécessaires au fonds de compensation pour la TVA au titre de l'année 2016. Cette dépense est compensée par une réduction du poste installations, matériels et outillages techniques.

▪ **Délibération n° 031 du 13 décembre 2017**

Participations 2018, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de maintenir le montant du douzième de la participation estimé pour 2017 jusqu'au vote du budget primitif 2018.

▪ **Délibération n° 032 du 13 décembre 2017**

Démission du SYDELON de l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la démission du SYDELON de l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au terme de l'année 2017.

▪ **Délibération n° 033 du 13 décembre 2017**

Adhésion du SYDELON au Comité national d'action sociale (CNAS)

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MET EN PLACE une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE en conséquent Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au CNAS.

ACCEPTE de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au montant suivant pour 2018 :
- 205 € par actif
- 133.25 € par retraité.

DESIGNE M. Michel PAQUET membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Mme Laurence LOISY, agent du Syndicat, en qualité de délégué agent.

▪ **Délibération n° 034 du 13 décembre 2017**

Présentation chiffrée des projets et sous-projets de l'étude relative à la stratégie de valorisation sur le territoire du SYDELON

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur TARILLON, 2^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHOISIT le scénario 2 qui fera l'objet d'une étude de faisabilité.

II) DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

▪ **Décision n° 001 du 3 janvier 2017**

Avenant de prorogation de l'assurance risques statutaires contractée auprès de la société April

Article 1^{er} : de signer l'avenant de prorogation de l'assurance risques statutaires contractée auprès de la société APRIL pour l'année 2017.

Article 2 : la cotisation est portée à 5,52% de la masse salariale.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 002 du 5 janvier 2017**

Contrat de location et maintenance pour le photocopieur XEROX 7225

Article 1^{er} : de signer le contrat de maintenance pour la location d'un équipement XEROX 7225 pour un montant trimestriel de 371 euros HT.

Article 2 : de signer le contrat de maintenance pour un forfait unitaire trimestriel de 21 euros HT.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 003 du 18 avril 2017**

Avenant n°2 à la convention de mise à disposition des locaux consentie par le SMiTU

Article 1^{er} : de signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des locaux consentie par le SMiTU.

Article 2 : de valider les conditions financières de cette mise à disposition.

▪ **Décision n° 004 du 3 mai 2017**

Contrat de fourniture de matériel informatique auprès de INGEDUS

Article 1^{er} : de signer le contrat de fourniture de matériel informatique pour un montant de 8788,03 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 005 du 18 mai 2017**

Contrat de location longue durée d'une Peugeot 208 auprès de Peugeot

Article 1^{er} : est accepté le contrat de location longue durée d'une Peugeot 208 Allure Business, 5 portes, 1,6l BLUE HDi 100 S&S BVM5, pour une période de 36 mois pour un kilométrage de 60 000 km.

Article 2 : ce contrat de location longue durée est prévu moyennant un loyer mensuel de 257,75 € TTC comprenant les options avec la carte grise.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 006 du 11 juillet 2017**

Avenant n°2 à la convention de prestation de services juridiques auprès du SMiTU

Article 1^{er} : de signer l'avenant n°2 à la convention de prestation de services.

▪ **Décision n° 007 du 6 mars 2017**

Avenant n°1 au marché n° 2016-03/PA relatif à l'étude sur le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers du territoire du SYDELON

Article 1^{er} : de signer l'avenant n°1 au marché n° 2016-03/PA relatif à l'étude sur le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers du territoire du SYDELON.

▪ **Décision n° 008 du 8 septembre 2017**

Avenant n°2 au marché n° 2016-03/PA relatif à l'étude sur le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers du territoire du SYDELON

Article 1^{er} : de signer l'avenant n°2 au marché n° 2016-03/PA relatif à l'étude sur le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers du territoire du SYDELON.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 009 du 21 septembre 2017**

Signature du devis établi par l'UGAP

Article 1^{er} : d'accepter et de signer le devis établi par l'UGAP et relatif à l'achat d'une machine à relier, de ses accessoires (couvertures, peignes, étiquettes, ramettes) et d'un haut-parleur portable, pour un montant total de 395,93 € H.T., soit 475,12 € T.T.C.

▪ **Décision n° 010 du 16 octobre 2017**

Avenant de prorogation de l'assurance risques statutaires contractée auprès de la société APRIL

Article 1^{er} : de signer l'avenant de prorogation de l'assurance risques statutaires contractée auprès de la société APRIL pour l'année 2018.

Article 2 : le taux annuel global est fixé à 5,52% de la masse salariale.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 011 du 16 octobre 2017**

Contrat d'assistance et de conseils en assurances propose par la société RISK-ASSISTANCE

Article 1^{er} : est accepté le contrat d'assistance et de conseils en assurances proposé par la société Risk-assistance et conclu jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : la société Risk-assistance sera rémunérée 1 250,00 € hors taxe, soit 1 500,00 € toutes taxes comprises, par an au titre de cette mission.

Les crédits sont inscrits au budget.

- **Décision n° 012 du 1^{er} décembre 2017** **Avenant proposé par la société AIG au titre de la police d'assurance multirisques des responsabilités environnementales pour 2017**

Article 1^{er} : d'accepter l'avenant proposé par la société AIG pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : la prime forfaitaire annuelle est de 3 950,00 € HT soit 4 308.80 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

- **Décision n° 013 du 5 décembre 2017** **Avenant n°2 au contrat de reprise des papiers recyclables des ménages avec la société UPM**

Article 1^{er} : de signer l'avenant n°2 au contrat de reprise des papiers recyclables des ménages avec la société UPM France SAS dont l'objet est de prolonger ledit contrat pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Article 2 : toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

- **Décision n° 014 du 13 décembre 2017** **Avenant relatif au changement de dénomination sociale du courtier titulaire du marché de prévoyance statutaire du personnel**

Article 1^{er} : de signer l'avenant relatif au changement de dénomination sociale du courtier titulaire du marché de prévoyance statutaire du personnel.

- **Décision n° 015 du 14 décembre 2017** **Attribution des marchés d'assurances**

Article 1^{er} : sont acceptées les offres proposées par la SMACL au titre des lots n° 1 – Assurance « Dommages aux biens & Risques annexes », lot n° 2 – Assurance « Responsabilité Civile & Risques annexes », lot n° 4 – Assurance « Protection juridique de la Collectivité » et du lot n° 5 – Assurance « Protection des agents et des élus »,

Article 2 : les cotisations pour l'année 2018 pour chacun des lots attribués à la SMACL s'élèvent à :

- 365,11 € TTC pour le lot n° 1 – Assurance « Dommages aux biens & Risques annexes »,
- 2 057,95 € TTC pour le lot n° 2 – Assurance « Responsabilité Civile & Risques annexes »,
- 793,80 € TTC pour le lot n° 4 – Assurance « Protection juridique de la Collectivité »,
- 350,98 € TTC pour le lot n° 5 – Assurance « Protection des agents et des élus »,

Article 3 : est acceptée l'offre proposée par ASSURANCES CONSEILS – MMA IARD au titre du lot n° 3 - Assurance « Flotte automobile & Risques annexes »,

Article 4 : la cotisation relative au lot n° 3 - Assurance « Flotte automobile & Risques annexes », pour l'année 2018 s'élève à 2 078,46 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 016 du 21 décembre 2017**

**Avenant numéro 003 de la SMACL – Assurances
voiture pour l'année 2017**

Article 1^{er} : est acceptée la proposition d'avenant numéro 003 de la SMACL ;

Article 2 : la cotisation correspondante s'élève à 300,02 € HT, soit 374,06 € TTC pour l'année 2017.

Les crédits sont inscrits au budget.

III) ARRÊTÉS

▪ **Arrêté n°001 du 9 mars 2017**

**Délégation de fonctions du président à
M. Jean-Paul TINNES**

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Paul TINNES, 3^{ème} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour superviser l'exécution des marchés publics (à l'exception des actes à caractère financier) ainsi que le suivi des travaux, à compter du 9 mars 2017.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ **Arrêté n°002 du 9 mars 2017**

**Délégation de fonctions du président à
M. Philippe TARILLON**

Article 1^{er} : Monsieur Philippe TARILLON, 2^{ème} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, afin de mettre en place une stratégie de valorisation sur le Nord Mosellan et ce à compter du 9 mars 2017.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.